



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Alexis BLONDEAU

-----

*Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.*

*Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).*

*Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.*

*Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).*

*Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.*

-----  
**Rapport N° 2**  
**CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2021**  
-----

*Ne prennent pas part au vote de la question n°2 : Wendy LAFAYE, Valérie BERNARD et Sondès EL HAFIDHI, membres de PUBLIC INFO ; Nicaise JOSEPH, Lucas PEYRE, Alexis BLONDEAU, membres de Retraite Loisirs Solidarité ; Sondès EL HAFIDHI et Dominique BRIAT (pour la métropole), membres des Amis du Rio ; M. le Maire, membre du Centre de Loisirs des jeunes - Police Nationale ; à titre personnel : Valérie BERNARD pour le Comité de Quartier La Plaine-Les Vergnes ; Charles-André DUBREUIL pour le Secours Populaire Français 63 ; Marion BARRAUD pour Insignis ; Samir EL BAKKALI pour le Comité régional Mosaic Auvergne et pour Toutes et tous ensemble*

Rapporteur : Madame Sondès EL HAFIDHI

Le Contrat de Ville de Clermont Auvergne Métropole, signé en décembre 2015 pour 6 ans, vise à définir une stratégie de développement social, urbain et économique des 5 quartiers prioritaires de la Métropole, à savoir pour la Ville de Clermont-Ferrand, les quartiers nord (Croix-de-Neyrat, Champratel, les Vergnes), La Gauthière, Saint-Jacques et le territoire de la Fontaine-du-Bac. Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2019, les élus de la ville ont approuvé le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés prorogeant ainsi le Contrat de Ville jusqu'en 2022.

Clermont Auvergne Métropole est chargée de son animation et de sa coordination, en veillant à ce que les projets financés dans le cadre du Contrat de Ville soient contributeurs des projets urbains en cours de définition dans le cadre du protocole de préfiguration (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain). Pour sa part, la Ville participe dans le cadre de ses compétences à la mise en œuvre du Contrat de Ville dans la proximité.

Cette programmation constitue l'un des leviers opérationnels, comme le renouvellement urbain, du Contrat de Ville. Il s'agit, à travers des projets portés par des acteurs associatifs et autres, de renforcer sur des territoires fragiles, l'action des politiques publiques et ainsi réduire les écarts entre les quartiers de la Ville et de la Métropole. Les projets retenus répondent aux axes stratégiques définis dans le Contrat de Ville et interviennent donc sur des champs variés comme l'emploi, la santé, les sports, l'éducation, la culture, le cadre de vie et la cohésion sociale, le développement économique ou l'accès au droit

Ainsi, le Contrat de Ville, par la mise en place d'un appel à projets, permet l'émergence et le soutien des projets au service des habitants des quartiers de la Politique de la Ville dans une logique d'innovation sociale. Les crédits « Politique de la Ville » ont vocation à produire un effet levier sur les territoires et à soutenir l'émergence de nouveaux projets au bénéfice des habitants des quartiers. Ils sont complémentaires avec des crédits de droit commun qui financent les actions les plus pérennes.

Pour l'appel à projets 2021, 208 actions ont été déposées par 130 porteurs de projets. 137 actions sollicitent un financement Ville représentant 93 porteurs de projets différents, pour un montant total de 972 100 €. 18 % des projets portent sur de nouvelles actions contre 37 % en 2020.

Les dossiers de demandes de subvention déposés par les associations au titre de l'appel à projets 2021 ont fait l'objet d'une étude partagée entre les services de la Ville mais également entre tous les autres financeurs du Contrat de Ville (État, Département, Métropole), permettant d'échanger sur la pertinence des actions présentées (en lien avec le champ de chaque direction), et notamment de faire le point sur la mobilisation des crédits de droit commun. Enfin, l'instruction de ces demandes de subvention a été conduite de manière concertée en interne de la Ville avec les différents Adjoints concernés.

Cette démarche collégiale a permis la formulation d'un avis consolidé sur les dossiers, en appui des arbitrages qui ont été pris par la Municipalité.

Les projets reçus ont ainsi été analysés collectivement au regard des critères suivants :

- Opportunité et intérêt du projet au regard du Contrat de ville,
- Lien avec le territoire et les projets existants,
- Efficacité du projet et moyens mis en œuvre,
- Cohérence du budget prévisionnel,
- Concordance du projet avec une compétence du financeur sollicité.

A l'issue de l'instruction des 137 dossiers, 106 projets sont proposés à l'examen de ce Conseil Municipal pour un montant total de subventions envisagées de 608 500 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver le soutien des projets présentés au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville, notamment la fixation du montant des subventions à verser aux porteurs de projets retenus, comme exposé dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ci-joints en annexe ;
- d'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **19 MAR 2021**

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe,

Sondès EL HAFIDHI





# Contrat de Ville



## *Analyse complète de la Programmation 2021*

*Conseil Municipal du 05 mars 2021.*

## Rappel du contexte

- 21 février 2014 - Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale
- 21 décembre 2016 - Signature du Contrat de Ville de l'agglomération Clermontoise
- 17 février 2017 – Délibération du Conseil Municipal des subventions Contrat de Ville

Le contrat de ville est fondé sur 4 piliers thématiques :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement économique et emploi
- La Gouvernance du Contrat de Ville

Et sur quatre priorités transversales :

- Jeunesse
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Lutte contre les discriminations
- Valeurs de la République et citoyenneté

## Des critères d'évaluation des projets

- L'opportunité et l'intérêt du projet au regard du Contrat de Ville (analyse des constats, des objectifs et des publics visés, et prise en compte des axes transversaux)
- Le lien avec le territoire et avec les projets existants (manière dont le réseau partenarial est mobilisé dans le projet et place accordée aux habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action)
- L'efficacité du projet (analyse du rapport entre l'objectif et les modalités de l'action)
- La cohérence budgétaire et les autres financements mobilisés (hors crédits spécifiques Politique de la Ville)
- Concordance du projet avec une compétence du financeur sollicité.

## Préambule

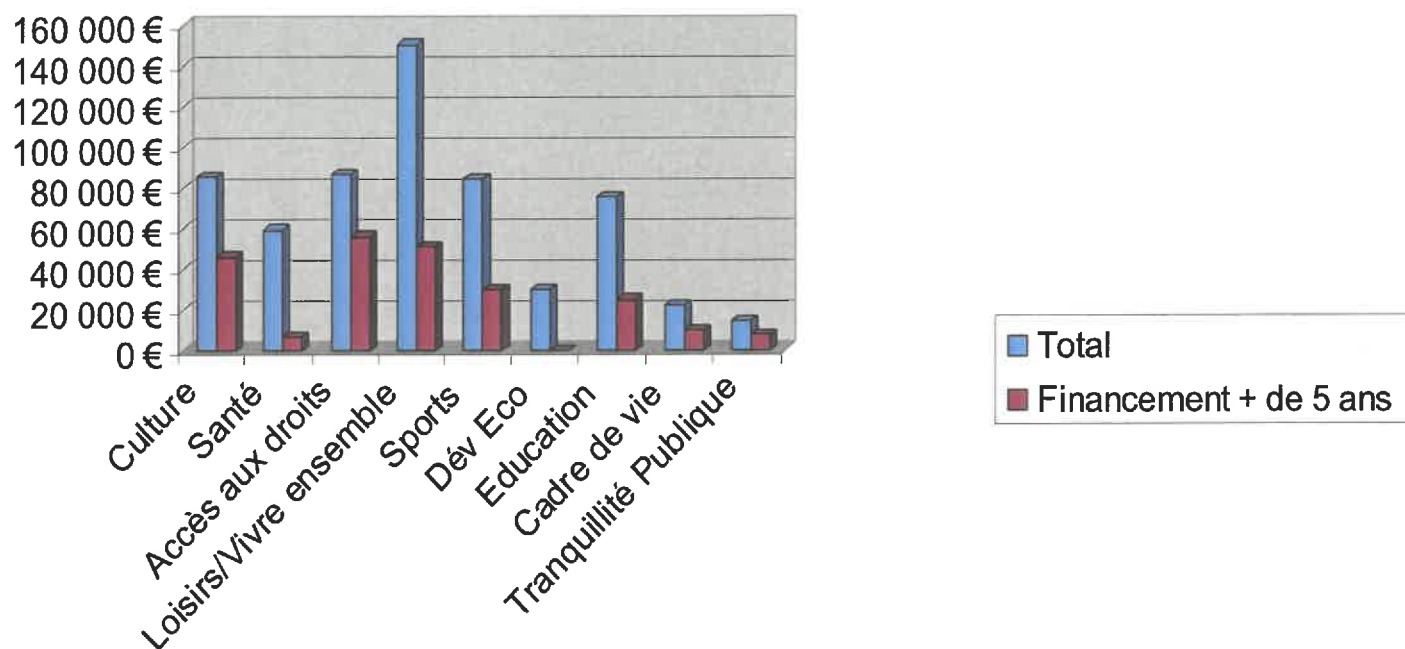
Pour l'appel à projets 2021 du Contrat de Ville Clermont Auvergne Métropole, 208 actions ont été déposées par 130 porteurs de projets soit 5 % de moins que l'année précédente. 137 actions sollicitaient un financement Ville représentant 93 porteurs de projets différents, pour un montant total de 972 100 €.

A l'issue de l'instruction de ces dossiers par les services de la Ville et par les adjoints concernés, il est proposé aux élus municipaux d'approuver le soutien financier des actions présentées au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville 106 projets pour un montant total de subventions accordées de 608 500 €.

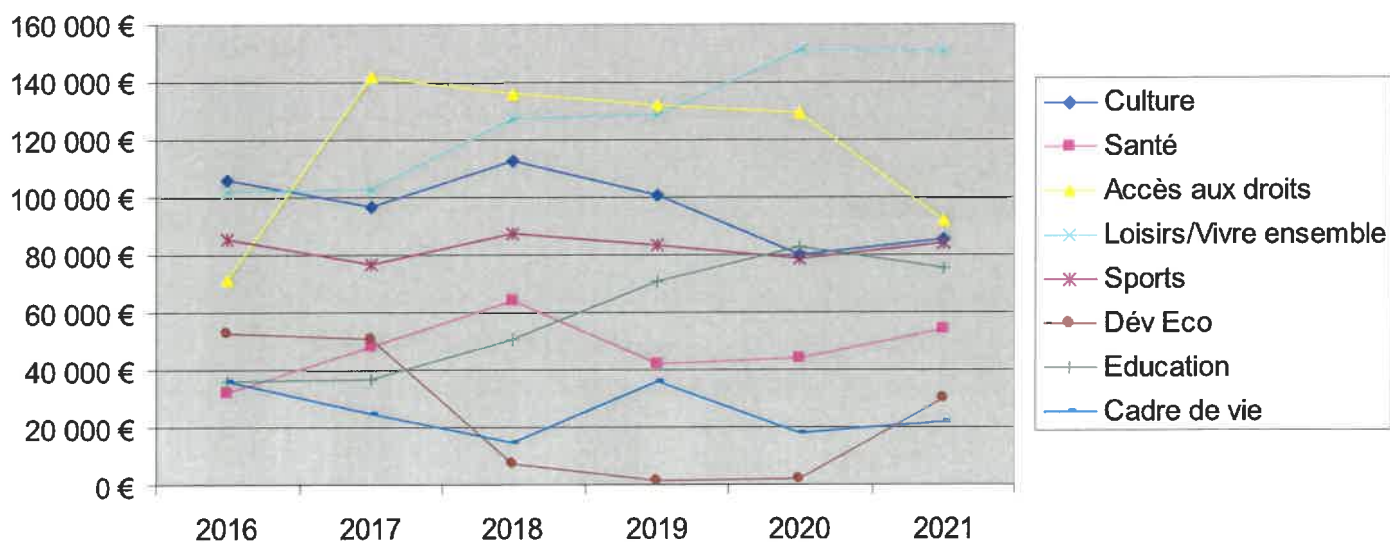
Enfin, pour compléter l'analyse de l'ensemble des dossiers reçus, voici la répartition du nombre d'actions proposées auprès de la totalité des financeurs :

- Etat/CGET : 152 actions
- CD 63 : 92 actions
- Métropole : 85 actions
- Ville Clermont : 137 actions

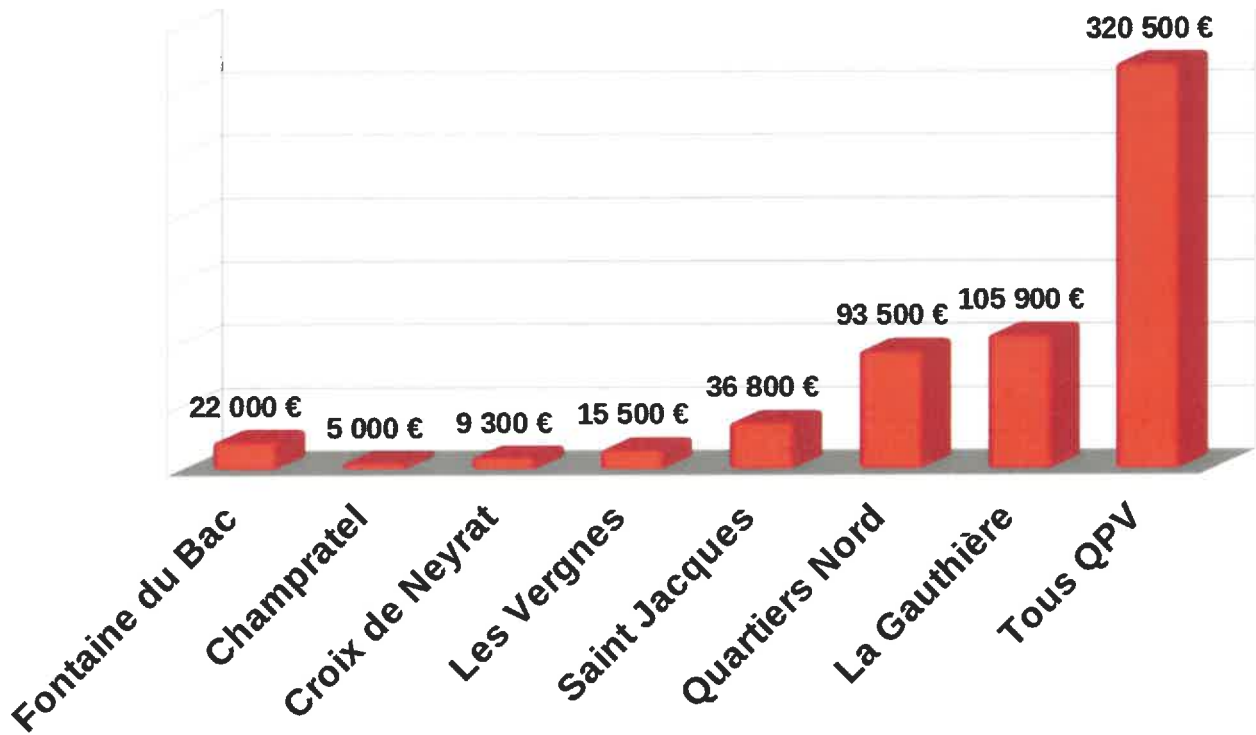
## Analyse de la Programmation 2021



## Répartition des financements par thématique depuis 2016

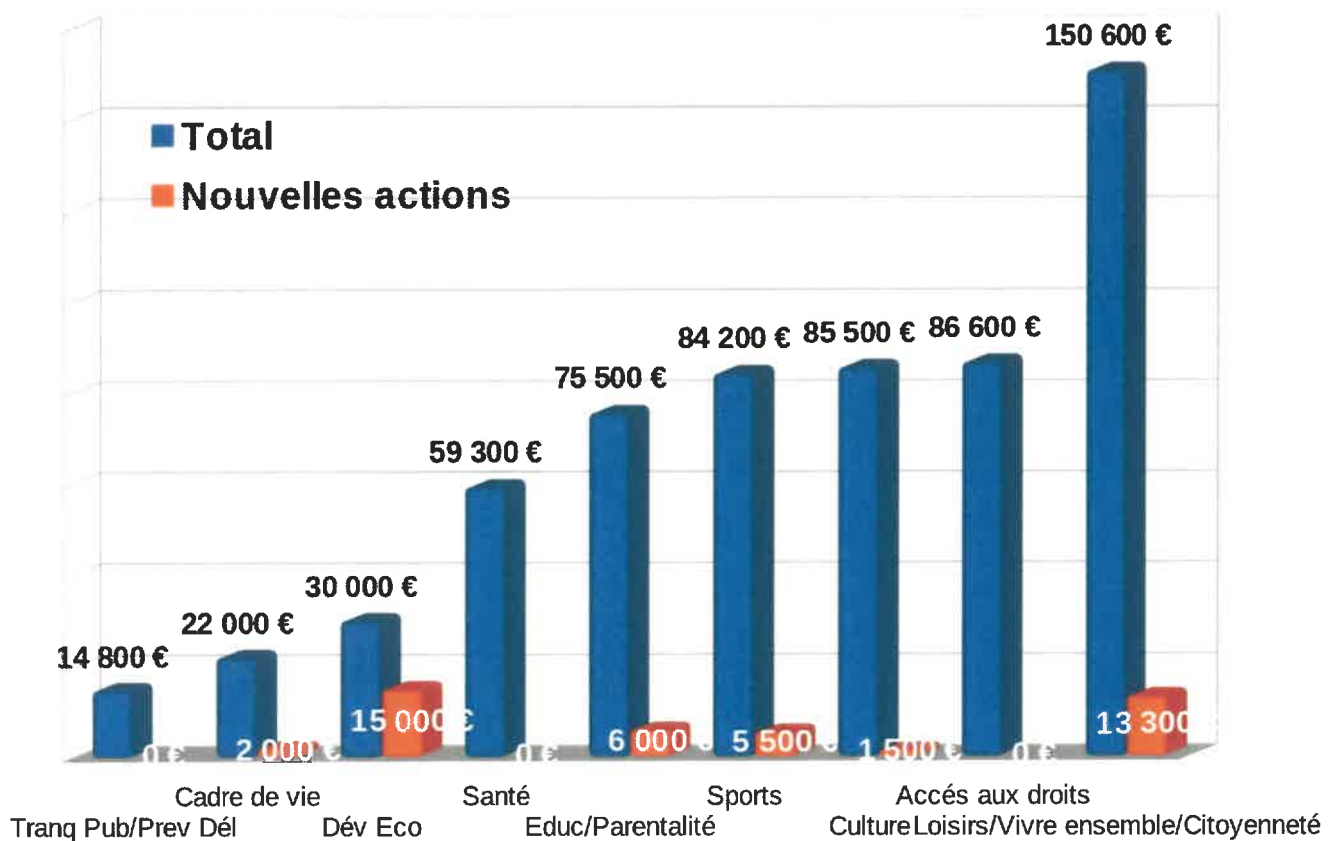


## Répartition des financements par QPV



## Tous Quartiers Politique de la Ville (QPV)

### Répartition des financements par thématique





# Programmation Contrat de Ville 2021 – Ville de Clermont-Ferrand

## Thématique Accès au droit / Mobilité

11 projets – 86 600 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Recommandée	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
CIDFF 63	Maison Digitale	Favoriser l'inclusion numérique des femmes. Mettre en place un programme pédagogique sous forme d'ateliers collectifs (ateliers emploi, d'appropriation et parentalité).	R	Tous QPV	Les femmes et parents	8 060 €	3 000 €	4 000 €	4 000 €
Conseil Départemental de l'Accès aux Droits du Puy-de-Dôme	Renforcement de l'accès au droit dans les quartiers Politique de la Ville	Proposer des consultations juridiques gratuites assurées par des professionnels. Renforcement d'une justice et d'un accès au droit de proximité en lien avec les structures municipales des quartiers.	R	Les Vergnes - La Gauthière	Tout public	21 616 €	3 500 €	5 000 €	5 000 €
Espoir de femmes	Initiative de femmes	Favoriser l'accès aux droits (santé, logement, formation) principalement aux femmes. Les accompagner dans leurs démarches administratives, juridiques, de recherche d'emploi, éducatives.	R	Quartiers Nord - La Gauthière - Saint Jacques	Tout public	57 096 €	4 000 €	7 000 €	4 000 €
Femmes solidaires	Permanences sociales hebdomadaires, accueil juridique	Agir pour l'égalité Femmes/Hommes. Lutter contre les violences conjugales, l'isolement. Défendre les droits des femmes : permanences hebdomadaires, écoutes téléphoniques, accueils juridiques.	R	Quartiers Sud	Adultes	7 050 €	1 500 €	4 000 €	1 500 €
Formation Insertion Travail (FIT)	Plateforme ALF	Mise en réseau des acteurs de l'apprentissage du français ; centraliser les demandes d'apprentissage du français des personnes en demande, orienter les personnes vers les structures adéquates, assurer un suivi de chaque parcours.	R	Tous QPV	Adultes	115 000 €	13 500 €	15 000 €	13 500 €
Planning Familial 63	Prévention - information dans les quartiers prioritaires sur les questions liées à la sexualité	Informers les femmes et les jeunes sur la connaissance de soi, les moyens de contraception, les lois, les droits et la citoyenneté. Mise en place d'un "Groupe de parole" sur une problématique choisie chaque mois (1/2 fois par mois).	R	Tous QPV	Tout public	9 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Planning Familial 63	Éducation à la sexualité	Information et sensibilisation des jeunes aux questions liées à la sexualité, prévention des grossesses non désirées, des M.S.T. Animations d'éducation à la sexualité (de 2h avec des groupes de 15 jeunes)	R	Tous QPV	Jeunes	8 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Public Info MSAP La Gauthière	Pôle de Services Publics de proximité - Maison de Services au Public la Gauthière	Rapprocher les services publics (et privés) des habitants du quartier nord et de l'agglomération : permanences diverses (mission locale, CPAM, bailleurs, juristes, PLIE, etc...)	R	La Gauthière	Habitants des QPV	87 650 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Retraite Loisirs et Solidarité	Participer au bien vieillir : lutter contre l'isolement	Inciter les seniors à participer davantage aux pratiques culturelles, physiques, loisirs et artistiques. Organisation d'activités variées (physiques, cognitives, culturelles). Proposer des animations dans les clubs de quartier, organiser des événements	R	Tous QPV	Public sénior	33 400 €	6 000 €	8 000 €	6 000 €
SAMA	Ateliers sociolinguistiques - ASL	Faciliter l'intégration des personnes étrangères ou d'origines étrangères par l'acquisition de la langue française : 9 groupes de 10 personnes. Proposition de 2 modules spécifiques et complémentaires ASL 2.0 et ASL Pro dans deux centres sociaux différents	R	Tous QPV	Personnes étrangères et/ou d'origines étrangères	115 640 €	16 000 €	17 000 €	16 000 €
SAMA	Atelier linguistique socioprofessionnel - ALSP	Favoriser l'insertion par l'acquisition de la langue française, et des codes socioculturels français. 1 groupe de 10 personnes sur 5 mois de cours, sur 2 sessions en 2021. Initiation à la bureautique et internet en partenariat avec l'association Culture	R	La Gauthière	Personnes étrangères et/ou d'origines étrangères	38 282 €	2 800 €	5 000 €	2 800 €

## Thématique Culture

11 projets – 85 500 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Recommandée	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
Association les amis de Rio	Cinéma de mon pays et cinéma de mon quartier	Proposer aux plus jeunes spectateurs d'accéder à un cinéma de proximité à travers la programmation Art et Essai. Proposer de projections cinématographiques, création de parcours d'échanges, d'ouvertures culturelles et sociales.	R	Quartiers Nord - La Gauthière	Environ 9 000 personnes	91 207 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
Association Prémudanse	"Et après" - Création collective intergénérationnelle et pluridisciplinaire	Le projet fait suite à celui réalisé en 2020 "Des mots pour danser, des gestes pour dire" guidés par un chorégraphe de la compagnie Stylistik et un metteur en scène de la Cie la Transversale.	R	Tous QPV	Tout public	33 500 €	25 000 €	25 000 €	20 000 €



Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
Association Suprême Legacy	Hip-Hop Itinérant	Le parcours itinérant cultures urbaines se déroulera dans les lieux sociaux culturels de chaque quartier. Ce projet s'organise sur une période de 4 ans afin de permettre aux publics d'approfondir une discipline différente chaque année.	R	Tous QPV	Enfants et jeunes	34 650 €	2 000 €	10 000 €	5 000 €
Clermont Auvergne Opéra	Lyrique en quartier(s) 2021	Amener l'art lyrique vers les familles et en particulier les jeunes habitant des QPV en provoquant le désir d'aller à l'opéra.	R	Tous QPV	Tout public	145 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Compagnie Daruma	Quartier danse ! Redynamiser l'espace public à la Fontaine du Bac	Fédérer les habitants de la Fontaine du Bac dans un projet artistique qui se pense avec eux. Faire un travail de récolte de témoignage autour de la mémoire du quartier qui donnera lieu à des créations artistiques.	R	Fontaine du Bac	Tout public	42 520 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Compagnie Les Guêpes Rouges	ESSAIMER 2021 - ANNEE 2	Le projet ESSAIMER a démarré en 2020 dans le cadre de la résidence de territoire portée par la direction de la culture et la DDSU. Il s'agit de mettre en place un projet de résidence autour de la nouvelle médiathèque de Croix-de-Neyrat Jack Ralite.	R	Quartiers Nord	Les habitants du quartier	73 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Cultures du cœur Auvergne	Cultive ton territoire	Développer l'accès des habitants des QPV aux événements culturels du territoire clermontois. Proposition de parcours culturels pour les bénéficiaires des structures sociales. Rencontres participatives autour des pratiques culturelles. Proposer des rendez-vous mensuel	R	Tous QPV	Les habitants des quartiers	13 530 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
L'Air de rien	La culture vecteur de cohésion sociale	Initier des jeunes ou moins jeunes à l'écriture, à la créativité, à l'imaginaire dans le cadre d'ateliers d'expression ou de théâtre.	R	La Gauthière	Jeunes	9 000 €	3 000 €	4 000 €	3 000 €
Lee Voirien	13e édition du festival "Culture dans tous les sens"	Favoriser et valoriser la mixité entre personnes en situation de handicap et les personnes valides par le biais d'expressions artistiques et culturelles. Organisation de spectacles, ateliers pratiques, présentation d'expositions et d'actions de sensibilisation.	R	La Gauthière - Saint Jacques	Tout public	10 050 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Plein la Bobine	Parcours cinéma - ULIS de la Charme	Mise en place du dispositif de parcours cinéma en direction de l'ULIS du collège la Charme en 2021. Permettre une accessibilité de tous à la culture cinématographique aux jeunes issus des QPV.	N	La Gauthière	Les élèves du collège la charme	5 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
ZWIZZ et Compagnie	Du théâtre pour vivre des découvertes sociales et culturelles	Accueillir les jeunes dans les ateliers pour faire du théâtre. Emmener 7 jeunes au festival international du Puy en Velay "Graine de scène". Faire participer les 4 ateliers Théâtre (35 comédiens) lors des Zwizz Tirales à la Maison de quartier de Croix de Neyrat.	R	Quartiers Nord	Les enfants des quartiers Nord	13 155 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €

### Thématique Loisirs/Citoyenneté/Vivre ensemble

30 projets – 150 600 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
Amiclub Croix-de-Neyrat	Ouverture sur les bienfaits du tennis	Pratique et découverte du tennis. Proposer une activité encadrée, mixte, pour des jeunes des quartiers prioritaires. Permettre aux habitants et enfants des écoles de pratiquer un sport.	R	Neyrat	Tout public	4 900 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Amiclub Croix-de-Neyrat	Organisation de divers événements et actions	Proposer des soirées conviviales entre adhérents. Organiser des sorties culturelles et éducatives.	R	Neyrat	Tout public	5 200 €	1 600 €	1 000 €	1 000 €
Association Art, Recherche, Technologie et Science (ARTS)	Village ambulant "Arts et Sciences"	Le projet consiste à aller à la rencontre des populations, et en leur proposant des animations de manière vulgarisée et leur montrer ainsi que la science peut être ludique et accessible à tous et permet des échanges.	N	Tous QPV	Les enfants et les familles des QPV	19 296 €	Nouvelle action	2 250 €	2 000 €
Association du centre culturel marocain du Puy-de-Dôme	Entretien du lien social et l'amitié entre les peuples pour mieux vivre ensemble	Favoriser le lien et la mixité sociale en organisant des animations diverses, des moments festifs, sorties et voyages culturels.	R	La Gauthière	Tout public	19 500 €	5 000 €	7 000 €	5 000 €
Association Franco-Algérienne	Permettre le vivre ensemble par le sport et la culture	Construire le vivre ensemble par les règles universelles du football. Lutter contre les discours radicaux et haineux en prônant la citoyenneté, la cohésion sociale.	R	La Gauthière	Tout public	9 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Recommandé	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
Association Multicolore	D'une génération à l'autre	Mettre en place des activités manuelles, créatives et artistiques en s'appuyant des acteurs locaux de la Gauthière. Permettre à des personnes isolées de créer des liens de solidarité.	N	La Gauthière	Les habitants de la Gauthière	5 180 €	1 500 €	2 000 €	1 500 €
Association sportive et culturelle Clermont Nord	Les valeurs de la République via la citoyenneté, l'éducation, la culture et le sport	Assurer des instants culturels, sportifs, éducatifs, (ateliers divers, sorties culturelles...) afin de restaurer le lien social, lutter contre l'exclusion sociale, favoriser le vivre ensemble.	R	Quartiers Nord	Tout public	16 750 €	2 000 €	3 700 €	2 000 €
Association Toutes et Tous Ensemble	Construire, apprendre, comprendre pour un mieux vivre ensemble dans ma Cité par le biais des actions culturelles, éducatives et citoyennes	Proposer des ateliers pédagogiques et de sorties culturelles autour de l'apprentissage de la langue française. L'association propose un projet pluridisciplinaire autour de la promotion de la culture, sport, de l'éducation et de la solidarité.	R	Tous QPV	Tout public	14 000 €	1 500 €	3 500 €	1 500 €
Association Toutes et Tous Ensemble	Égalité et citoyenneté : femmes des quartiers actrices dans leur cité	Accompagner et informer les femmes sur leurs droits. Mise en place des activités d'information, d'accompagnement par le biais d'actions (cafés débats, conférences, sorties). Mise en place d'un atelier d'expression.	R	Tous QPV	Public féminin	9 935 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €
Bien vivre en terres monferrandaises	Animation du quartier bien vivre en terres monferrandaises	Faire rencontrer les habitants de tous les quartiers. Proposer des voyage au Mont Saint-Michel en 2021. Mettre en place des moments de convivialités à l'Espace Nelson Mandela.	R	La Gauthière	Tout public	25 960 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Boxing Club la Gauthière	Accueil de loisirs 11-17 ans pendant les vacances et séjours en France et à l'étranger	Offrir à des jeunes sans activité d'avoir l'opportunité de faire des activités de loisirs, sportives et culturelles pour apprendre les règles de vie en collectivité, le respect d'autrui et l'épanouissement personnel.	R	La Gauthière	Jeunes	23 100 €	1 500 €	1 900 €	1 500 €
CIDFF 63	Vers un citoyen.ne autonome et informé.e	Favoriser l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires. Proposer des permanences mensuelles dans les QPV (Mairie annexe des Vergnes, la Gauthière, Saint-Jacques, Fontaine du Bac).	R	Quartiers Nord et Sud	Tout public	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Comité de quartier Fontaine du bac	Bac Loisirs	Organiser des actions favorisant des échanges interculturels et intergénérationnels entre le quartier de Fontaine du Bac et la ville de Clermont-Ferrand.	R	Fontaine du Bac	Tout public	14 500 €	2 000 €	3 500 €	2 000 €
Comité de quartier La Plaine - Les Vergnes	Action et concertation auprès des familles, des jeunes et des enfants	Accompagner les habitants dans leur vie de tous les jours en créant du lien social. Organisation d'un cross, actions auprès des femmes (couture, sorties, remise en forme...). Proposer des moments conviviaux et d'échanges auprès des femmes et des jeunes.	R	Quartiers Nord	Environ 600 personnes	31 550 €	4 000 €	4 500 €	4 000 €
Comité Régional Mosaïc Auvergne Rhône-Alpes	L'égalité F/H et la place des femmes dans l'espace public - Femmes d'origines plurielles, Femmes d'ici et d'ailleurs toutes concernées	Projet qui consiste à faire un travail social et culturel auprès des femmes. Organiser des sorties collectives dans l'espace public (voir un spectacle, aller au cinéma, visiter les villes voisines, etc...).	R	Quartiers Nord - Saint Jacques	Public féminin	15 757 €	2 000 €	3 500 €	2 000 €
CONCORDIA	Mise en œuvre de Service Civique en intermédiation dans les associations œuvrant dans les QPV et accompagnement des jeunes en mission.	Mise à disposition de 10 à 15 services civiques dans les associations de quartier pour des jeunes de 16 à 25 ans. Les thématiques prioritaires identifiées pour 2021 : la réussite éducative, comment renouer le lien avec la population, la fracture numérique.	R	Tous QPV	Jeunes	57 220 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
CONCORDIA	Accroître la mobilité nationale et internationale des jeunes issus des QPV de Clermont-Ferrand.	Permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles expériences de vie grâce à la mobilité et l'engagement volontaire. Formation civique sur la mobilité à destination des volontaires en QPV.	R	Tous QPV	Jeunes	9 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Coup de Pouce	Améliorer le cadre de vie des habitants : accompagnement d'initiatives des habitants des quartiers Nord	Créer et renforcer le lien social à travers l'organisation des manifestations et des activités (sortie culturelle en famille, repas solidaire, débat citoyen, journée du secourisme, projet Démos...).	R	Quartiers Nord	Les habitants des quartiers Nord	16 286 €	3 000 €	4 000 €	4 000 €
Ficelle et Compagnie	Être citoyen : une place à construire et à défendre	Mettre en place des ateliers de théâtre forum auprès des jeunes de 16 à 25 ans. Proposer 5 journées d'ateliers (plus une journée de préparation au spectacle).	N	Tous QPV	Jeunes	6 000 €	Nouvelle action	2 000 €	2 000 €
Jeunesse et Horizons	Activités de loisirs 7/17 ans : activités socioéducatives et camps	Permettre à des enfants et à des jeunes d'avoir accès à des activités de loisirs éducatives, socioculturelles et sportives pour sortir de leur environnement quotidien.	R	La Gauthière	Enfants	58 110 €	21 000 €	21 300 €	21 000 €
Jeunesse et Horizons	Culture de proximité : arts plastiques et échecs	2 ateliers hebdomadaires à l'école Jean de la Fontaine : arts plastiques et échecs + exposition. Offrir un accès à des espaces de création ou de pratiques innovantes pour les enfants du quartier repérés par les enseignants.	R	La Gauthière	Enfants	10 390 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
Joie en chœur	Contribuer par le chant choral au développement social et culturel	Permettre à la population du quartier de se rencontrer par une passion commune : le chant choral. Rencontre hebdomadaire de 2 heures à la maison de quartier de Croix de Neyrat pour les répétitions.	R	Quartiers Nord	Tout public	3 090 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
L'Onde Porteuse	Antenne sensible sur les ondes	Proposer un atelier d'insertion à vocation de médiation sociale de proximité. La structure proposera un espace d'expression et d'apprentissage des outils radiophoniques pour les habitants des quartiers Nord.	R	Quartiers Nord	Les habitants des quartiers Nord	27 765 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
La Gauthière Culture et Loisirs	Après-midi culturels	Permettre à des personnes souvent isolées de développer leurs connaissances culturelles tout en rencontrant d'autres personnes pouvant provenir de milieux différents : sorties culturelles. Élaboration du programme avec les participants.	R	La Gauthière	Habitants de la Gauthière	13 700 €	7 000 €	7 500 €	7 000 €
Maison des jeux de Clermont-Ferrand	Rencontres interculturelles et intergénérationnelles autour du jeu avec les habitants des quartiers	Proposer des ateliers de découverte et de fabrication (jeux en bois) de jeux traditionnels et contemporains des 5 continents pour les familles des quartiers. Partenariat avec Retraite Loisirs et Solidarité, Collectif citoyen et les structures municipales des QPV	N	Neyrat - Les Vergnes - Fontaine du Bac	Les familles des quartiers	4 515 €	Nouvelle action	4 000 €	3 000 €
Peuple et Culture Puy-de-Dôme	Rencontres interculturelles : Accueil et voyages d'études	Proposer un outil pédagogique dans l'évolution de la personne en favorisant une démarche interculturelle par des processus de communication. Il s'agit de réunir pendant 8 jours des jeunes français et des jeunes d'un ou deux pays européens, qui autour d'un	R	Quartiers Nord - La Gauthière	Les jeunes des quartiers	27 450 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Pinceaux en liberté	Ouverture culturelle. Visites des Musées Adrien Dubouché et du Four des Casseaux à Limoges ; Musée de la Faïence et des Beaux-arts à Nevers.	Participer à des ateliers animés par les artistes et acquérir de la documentation et des produits. Présentation de machines et outils liés au savoir-faire porcelainier. Visite de salles présentant les différentes étapes de la fabrication de la faïence.	R	Neyrat	Habitants de Croix de Neyrat	2 824 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
Secours Populaire 63	Accompagnement des enfants et familles habitant les QPV accueillis dans les espaces de solidarité du SPF	Renforcer et développer des actions d'éducation populaire auprès des enfants et des adolescents afin de les accompagner dans leur réussite sociale, éducative et participer à la prévention de la délinquance.	R	Tous QPV	Tout public	324 400 €	30 000 €	41 400 €	30 000 €
Solidarité Femmes Immigrées	Intégration des femmes immigrées	Permettre l'accès aux droits des femmes dans la sphère privée et publique. Créer et favoriser le lien social (lutte contre le communautarisme,...). Interface avec les services publics (permanences d'accueil, d'informations, d'orientation,...).	R	Saint Jacques	Habitants des quartiers de Saint-Jacques et de Fontaine du Bac	47 691 €	4 500 €	6 050 €	4 500 €
Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes	Ambassadeurs de la ville de Clermont-Ferrand pour le projet Démos	Mobiliser 8 jeunes en service civique pour accompagner le déploiement sur le terrain du projet Démos. 4 jours par semaine au sein de la DDSU sur une mission de 6 mois. Ces jeunes volontaires seront déployés sur les QPV en lien avec les priorités du projet	N	Tous QPV	Jeunes	9 964 €	Nouvelle action	4 800 €	4 800 €

## Thématique Sport

19 projets – 84 200 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Reconnue	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
Amicale Laïque Francs Arvernes Saint-Jacques	Le basket comme outil éducatif	Utiliser la pratique du basket comme un support favorisant la cohésion sociale, la citoyenneté, l'égalité des chances et la lutte contre la ségrégation sociale.	R	Saint Jacques	Jeunes du quartier de Saint-Jacques	60 500 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €
Amicale Laïque Francs Arvernes Saint-Jacques	L'émancipation des jeunes filles et femmes autour de la pratique sportive	Améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à pratiquer un sport : le basket.	R	Saint Jacques	Public féminin	49 700 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €
ASM Omnisports	ASM Sport Avenir Jeunesse	ASM Omnisports souhaite par le biais du sport contribuer à des actions ciblées afin d'accompagner les jeunes et leurs familles dans leur vie sportive, citoyenne ainsi que professionnelle.	R	Tous QPV	Jeunes et adultes	251 207 €	14 000 €	21 000 €	14 000 €
Association Jeunesse et Avenir région Auvergne Rhône-Alpes	Découverte et intégration de la mixité et des valeurs républicaines et citoyennes à travers le football	L'objectif du projet est de favoriser l'émancipation de la femme à travers le football. Création d'une section de football féminin ainsi qu'une école de football au sein de l'association.	N	Quartiers Nord	Tout public	19 602 €	Nouvelle action	3 500 €	3 000 €
Association Sportive Saint-Jacques Football	Grandir et s'épanouir par le football	Pérenniser l'organisation de l'école de foot. Accueil de jeunes suivis par les éducateurs, formations de jeunes à l'arbitrage et entraîneurs par la FFF. Organisation d'une fête annuelle rassemblant les habitants, arbre de Noël pour les enfants.	R	Saint Jacques	Enfants et jeunes	123 340 €	5 000 €	10 500 €	5 000 €
Association Sportive Saint-Jacques Football	Chantier éducatif et séjour à l'étranger	Réalisation par les jeunes d'un chantier éducatif (commanditaire Assemblia), encadré par le club afin de participer au financement de séjours à l'étranger.	R	Saint Jacques	Jeunes	28 350 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Recommandée	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
Association Sportive Saint-Jacques Football	Section féminine	Permettre à de jeunes filles de participer à une compétition de football féminin. Engagement de 40 joueuses, avec deux entraînements par semaine.	R	Saint Jacques	Public féminin	10 330 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Boxing Club la Gauthière	Musculation - Mise en forme	Donner aux jeunes des quartiers la possibilité d'exercer la musculation dans un cadre de qualité avec personnel qualifié, pour leur inculquer une maîtrise de soi et le respect des règles et des autres.	R	La Gauthière	Jeunes et adultes	34 550 €	6 400 €	7 100 €	6 400 €
Boxing Club la Gauthière	Boxe - Ecole de boxe	Donner à des jeunes l'opportunité d'exercer la boxe dans un cadre de qualité avec personnel qualifié, pour leur inculquer une maîtrise de soi et le respect des règles et des autres. Proposer cette activité de boxe pour les jeunes âgés de 8 à 18 ans, habit	R	La Gauthière	100 participants âgés de 16 à 65 ans et plus	39 400 €	12 500 €	12 800 €	10 000 €
CDOS 63	Sport, Santé mentale et résilience des quartiers Nord de Clermont-Ferrand	Proposer des outils de résilience pour reprendre un développement personnel et mental adapté à destination des femmes. Ce projet s'inspire d'une méthodologie inspirée du Design Thinking Social.	N	Quartiers Nord - La Gauthière	Public féminin	30 500 €	Nouvelle action	5 000 €	2 500 €
Clermont Boxe Saint-Jacques	La pratique de la boxe anglaise au sein du quartier de Saint-Jacques	Permettre la pratique de la boxe anglaise à tout public dans le quartier de Saint-Jacques (démonstrations, fêtes, forums, tournois).	R	Saint Jacques	Tout public	21 332 €	2 000 €	4 000 €	2 000 €
Clermont Triathlon	Triathlon et citoyenneté	Permettre à des jeunes d'accéder à une pratique physique régulière et citoyenne, renforcer la promotion de la santé, le sport et bien-être. Proposer un stage sportif avec une pratique de la natation et du vélo.	R	Quartiers Nord	12 jeunes de 8 à 11 ans	5 500 €	Non financé en 2020	1 500 €	1 500 €
Family Social Club	Family Sport	Le projet se décline en actions vers des publics différents. Il y a le Sport/santé/bien-être (prévention des maladies cardiovasculaires, des chutes, du diabète et l'obésité), Tribu'Sport (éveil de développement de la confiance), MOM'EN Sport (pratique sportive) et Belle en sport (public féminin)	R	Quartiers Nord	Tout public	12 900 €	500 €	3 500 €	1 500 €
Football Club Clermont Métropole	Bien Plus Que Du Sport	Pérenniser l'installation des académies avec des écoles de football en partenariat avec l'école municipale des sports dans les quartiers clermontois (QPV) pour favoriser et rendre accessible la pratique sportive pour toutes et tous dès 5 ans.	R	Tous QPV	Tout public	267 800 €	15 000 €	50 000 €	15 000 € Le versement de la subvention sera conditionné par la production des documents exigés.
L'Ouverture	Développement de lien social sur les QPV	Offre d'activités sportives (futsal, basket...), éducatives (soutien scolaire, sorties pédagogiques...), et humanitaires (dons, collectes...). Objectifs : Insertion et épanouissement du jeune adulte au sein d'un groupe. Agir contre l'échec scolaire.	R	La Gauthière	Les jeunes adultes	91 118 €	Non financé en 2020	16 000 €	3 000 €
Neyrat Basket	L'école de basket-ball, un outil éducatif et social	Maintenir l'école de basket sur le quartier de Neyrat. Mise en place de l'aide aux devoirs, de la formation des bénévoles, construire des actions à la parentalité.	R	Quartiers Nord	Enfants et jeunes	102 660 €	5 500 €	20 000 €	5 500 €
Phoenix Camp	Activité de gymnastique rapide, stretching et yoga pour une population féminine	Mise en place d'une activité de gymnastique rapide, stretching et yoga pour une population féminine à Saint-Jacques encadrée par une personne expérimentée. Constitution d'un groupe de 11 femmes avec deux entraînements par semaine.	R	Saint Jacques	Public féminin	4 600 €	500 €	1 000 €	800 €
Phoenix Camp	Activité cross training et sport bien-être	Mise en place d'une activité de cross training et sport bien-être en direction d'un public bien rodé à cette pratique et également pour un public débutant.	R	Saint Jacques	Tout public	5 600 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Sport Santé Social Métropole	Les "Duo crâneaux" multisports loisirs	Utiliser le sport comme support à la médiation sociale et sanitaire. L'association proposera une permanence de médiation afin d'accompagner les habitants. L'association fera le lien avec les différents acteurs locaux (DDSU, CDOS, les associations, etc...)	R	Quartiers Nord	Tout public	58 000 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €

## Thématique Développement Économique/Emploi

8 projets – 30 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Recommandée	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
ASKIP	Askip* Vous avez un projet?	L'association organise une session d'accompagnement de 3 mois à destination des porteurs de projets / entrepreneurs issus des QPV. Cette session se mettra en place selon la méthode "Propulse" par le biais d'ateliers et de rencontres.	N	Tous QPV	Jeunes et adultes	28 000 €	Nouvelle action	5 000 €	3 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Recourante	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
<b>Association sportive et culturelle Clermont Nord</b>	Découverte des métiers et des entreprises de mon territoire	Rapprocher les habitants des quartiers et les entreprises du territoire par des moments d'échanges. Renforcer les actions en direction des jeunes. Rencontres entre les jeunes et les entrepreneurs autour de débats, petits dej', visites d'entreprises...	R	Quartiers Nord	Jeunes et adultes	14 000 €	2 000 €	2 500 €	2 000 €
<b>Centre Ressources Illettrisme Auvergne</b>	Apprentissage de la langue et la maîtrise des savoirs de base, développer le "pouvoir de capacitation" des apprenants et celui des habitants.	Mobiliser un groupe de travail composé d'acteurs de la formation et de l'insertion sensibilisés aux problématiques d'apprentissage de la langue et de maîtrise des savoirs de base.	N	Tous QPV	Les acteurs de la formation et de l'insertion	12 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>Clermont-Différent</b>	Le 7àVous	Mise en place et animation d'un Tiers-Lieu regroupant les associations actives dans les Quartiers Nord de Clermont-Ferrand. Ce projet est porté par le Collectif Clermont-Différent. Le lieu est animé par des bénévoles.	N	Tous QPV	Tout public	34 000 €	Nouvelle action	8 000 €	2 000 €
<b>Collectif SISMO</b>	Un documentaire au service de la stigmatisation et du dynamisme des quartiers Nord de Clermont-Ferrand	Projet de recherche action mené par le Cisca, ainsi que le collectif SISMO dans la réalisation d'un documentaire. Le synopsis du film documentaire est "J'ai entendu dire..." Cap au Nord!. Ce documentaire présente les quartiers Nord au travers de ses habitants.	R	Quartiers Nord	Les habitants des quartiers Nord	28 500 €	Non financé en 2020	5 500 €	3 000 €
<b>Entreprendre Pour Apprendre Auvergne Rhône-Alpes</b>	Action d'éducation par l'entrepreneuriat pour les jeunes de 9 à 25 ans	Préparer les jeunes au monde professionnel en renforçant leur savoir être et leur savoir faire. Les jeunes sont acteurs de leur projet et sont accompagnés par un encadrant pédagogique et un professionnel issu du monde de l'entreprise.	R	Tous QPV	Enfants et jeunes	17 352 €	Non financé en 2020	2 000 €	2 000 €
<b>INITIATIVE</b>	Installation du Laboratoire Citoyen au TiLieu	Le TiLieu s'est installé début janvier 2020 à l'étage de Auchan Nord. Une dynamique multi-associative s'est installée avec 3S Métropole, Dahli, Collectif Sismo... Ce TiLieu permettra de développer l'interconnaissance des acteurs.	R	Quartiers Nord	Tout public	126 595 €	5 000 €	6 000 €	6 000 €
<b>La Coop des Dômes</b>	Coopération inter-associative au sein du quartier des Vergnes, pour une alimentation de qualité durable et de proximité	Continuer à faire vivre le magasin comme un Tiers-Lieu pleinement intégré sur le quartier, en partenariat avec de nombreuses autres associations locales (LieU'topie, Co-cooking, ADML63, Combrailles durables, etc.).	R	Quartiers Nord	Les habitants des Vergnes	405 637 €	Non financé en 2020	2 000 €	2 000 €

### Thématique Éducation/Parentalité

13 projets – 75 500 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Recourante	Quartiers cibles	Publics cibles	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
<b>AFEV Auvergne</b>	Accompagnement à la scolarité	Accompagnement global à la scolarité de jeunes résidents dans les QPV de l'agglomération clermontoise. Les accompagnements se déroulent au domicile des familles bénéficiaires à hauteur de 2 heures par semaine durant l'année scolaire.	R	Tous QPV	Enfants et jeunes	85 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
<b>Association sportive et culturelle Clermont Nord</b>	Apprendre à apprendre - Passeport de ta réussite	Renforcer les actions d'insertion en direction des jeunes. Mise en place de plusieurs ateliers pour un groupe de jeunes (apprendre à apprendre, gestion du temps, la motivation, gérer son stress, importance de la culture et de la lecture).	R	Quartiers Nord	Jeunes	31 350 €	12 500 €	16 000 €	12 500 €
<b>Association sportive et culturelle Clermont Nord</b>	Soutien à la parentalité. On ne naît pas parent, on le devient !	Assurer une aide à la parentalité par le biais d'ateliers sur la psychologie de l'enfant, de développement personnel, l'accompagnement à la scolarité et la santé.	R	Quartiers Nord	Tout public	9 850 €	1 000 €	1 500 €	1 000 €
<b>Enfance et familles du quartier de Saint-Jacques</b>	Accueil des enfants - parents, prioritairement du quartier de Saint-Jacques	Accueil des familles, soutien à la parentalité, socialisation des enfants au sein de la Maison partagée du quartier de Saint-Jacques. Proposer des ateliers d'éveil artistique et culturel à tous.	R	Saint Jacques	Parents et enfants	25 800 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>FAL 63</b>	Développer le programme Lire et Faire Lire auprès des publics des quartiers prioritaires	Proposer une ouverture culturelle, une culture commune et une meilleure maîtrise de la langue française dans les quartiers de Clermont-Ferrand. Des séances de lectures seront organisées en petit groupe (de 2 à 6 enfants).	R	Quartiers Nord - Quartiers Sud	Tous les enfants	7 110 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>Family Social Club</b>	Family Culture	Offrir aux enfants, en dehors des temps de l'école, une offre centrée sur le soutien à la scolarité et les apports culturels, sportifs et éducatifs nécessaires à la réussite scolaire. Le soutien à la scolarité a lieu au Château des Vergnes.	R	Quartiers Nord	Enfants	54 400 €	6 500 €	8 000 €	6 500 €
<b>Family Social Club</b>	Booste ta réussite !	C'est un dispositif complémentaire aux actions de soutien à la scolarité. Ce dispositif se fera sous forme de stage individualisé de 5 jours comprenant 6 modules.	N	Les Vergnes - Fontaine du Bac	Enfants	21 200 €	Nouvelle action	4 000 €	1 500 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconduite	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
INSIGNIS	Dispositif de soutien scolaire pour les QPV	Intégrer les QPV dans la mise en place d'un dispositif de soutien scolaire innovant. Créer des liens entre les enfants des QPV et le monde de l'enseignement supérieur.	R	Tous QPV	Élèves issus des QPV de la 6ème à la Terminale	63 955 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €
L'Ouverture	Projets socio-éducatifs	Inviter les jeunes à sortir de leur environnement et de se mélanger avec les autres. Soutenir les parents dans l'éducation et la scolarité de leurs enfants. Mise en place de soutien à la scolarité, des aides individuelles, aide à la préparation aux examens	R	La Gauthière	Les enfants du quartier de la Gauthière	62 193 €	7 000 €	4 000 €	4 000 €
La Maison d'à côté	Lieu d'accueil enfant-parent	Lieu d'accueil parents-enfants: proposer un espace convivial adapté aux enfants de moins de 4 ans et à l'accompagnement à la parentalité.	R	Quartiers Nord	Parents et enfants	47 150 €	6 500 €	9 000 €	6 500 €
Les Petits Débrouillards	Les Sciences en bas de chez toi	Faciliter l'accès à tous à la culture scientifique et technique. Permettre aux jeunes d'apprendre à vivre ensemble et à lutter contre les préjugés. Proposer de développer l'esprit critique en croisant les sciences avec diverses questions de société. Mettr	R	Tous QPV	Tout public	15 844 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Ludothèque Clermont Saint-Jacques	Jouons en famille	Proposer des temps de rencontres réguliers autour du jeu au sein de la cellule familiale (après-midi jeux, veillée familles, sorties familles...).	R	Saint Jacques	Les enfants et les familles des QPV	4 873 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Ma Chance, moi aussi	Grandir ensemble	Accompagner les enfants issus de familles en difficultés éducatives dans les QPV à travers une prise en charge éducative et pédagogique. Accompagner les enfants dès l'âge de 5 ans et proposer des ateliers d'aide aux devoirs.	N	La Gauthière	Enfants	158 685 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €

### Thématique Santé

6 projets – 59 300 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconduite	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
Avenir Santé	Favoriser la santé et le bien-être chez les jeunes des quartiers prioritaires de Clermont Auvergne Métropole	Proposer des actions de prévention/réduction des risques (cannabis, tabac, alcool) chez les jeunes des quartiers prioritaires.	R	Tous QPV	Jeunes	35 649 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €
CLCV 63	Promotion de la santé / santé environnementale, accès aux droits et aux soins	Coordonner 3 Collectifs Santé (Nord-Centre-Sud) en associant les habitants et en co-animation avec ASV. Proposer en 2021 plusieurs projets dans les quartiers autour de la santé.	R	Tous QPV	Tout public	51 750 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
CPAM du Puy-de-Dôme	Relais santé - Accompagnement aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité de l'agglomération clermontoise	Permettre aux publics fragiles en situation de précarité d'avoir accès aux droits et aux soins dans les QPV. Mise en place d'un accompagnement individualisé : entretiens. Sensibiliser des groupes de personnes identifiées à des problématiques de santé.	R	Tous QPV	Tout public	366 445 €	7 000 €	11 500 €	7 000 €
Mutualité Française Loire Haute-Loire Puy-de-Dôme	Médiateur Adulte-Relais en Santé	L'adulte-relais devra faciliter l'accès aux droits des habitants concernant la santé. Informer les habitants de leurs droits relatifs à la santé et de les accompagner dans les démarches administratives d'accès aux droits.	R	Tous QPV	Tout public	35 935 €	2 300 €	10 000 €	2 300 €
Mutualité Française Loire Haute-Loire Puy-de-Dôme	Atelier Santé Ville des quartiers prioritaires de Clermont-Ferrand	Mise en œuvre de l'ASV : actions de dépistages, suivis individualisés à la santé, formations des acteurs sociaux relais, forum autour de la santé, etc... Prise en charge des pathologies respiratoires, des comportements alimentaires défavorables, cancéreuses.	R	Tous QPV	Tout public	64 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes	Programme "Re'pairs Santé" et "Vitamines"	Mobiliser 10 jeunes volontaires en service civique à travers des actions d'éducation à la santé, au bien-être ainsi que des actions de prévention des comportements à risques.	R	Tous QPV	Jeunes	41 961 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €

### Thématique Tranquillité publique/Prév Délinquance

3 projets – 14 800 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle/Reconduite	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
AVEC 63	Aide aux victimes d'infractions pénales	Accueillir et informer les victimes. Mettre en place une prise en charge pluridisciplinaire des victimes. Accompagner les victimes les plus traumatisées jusqu'au procès. Développer un travail de réseau avec le monde judiciaire, hospitalier et social.	R	Tous QPV	Tout public	99 760 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Recommande	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
<b>Centre de Loisirs des jeunes Police Nationale</b>	Activités d'éducation citoyenne et de prévention auprès des mineurs issus des quartiers prioritaires de la ville	Prévenir la délinquance juvénile auprès des jeunes issus des QPV et lutter contre les discriminations grâce à des ateliers/séances organisés(e)s par la police nationale. Promouvoir les valeurs citoyennes, le respect d'autrui et les notions de droits et de devoirs.	R	Tous QPV	Enfants et jeunes	54 400 €	7 800 €	10 000 €	7 800 €
<b>Comité Régional Mosaïc Auvergne Rhône-Alpes</b>	Prévenir et lutter contre la radicalisation, l'extrémisme et le communautarisme en améliorant le vivre ensemble par l'éducation à la citoyenneté.	Projet qui consiste à donner la parole aux jeunes, à former des citoyens, à lutter contre l'extrémisme et la propagation de la haine, en particulier dans les quartiers difficiles. Accompagner les jeunes à trouver un stage, une formation et à un travail.	R	Quartiers Nord - Saint Jacques	Tout public	27 903 €	2 000 €	5 500 €	2 000 €

### Thématique Cadre de Vie

5 projets – 22 000 €

Porteur de l'action	Intitulé du Projet	Description rapide de l'action	Action Nouvelle Recommande	Quartiers ciblés	Publics ciblés	Coût prévisionnel de l'action	Subvention 2020	Subvention ville sollicitée	Subvention ville 2121
<b>AFEV Auvergne</b>	Colocations solidaires	Mise en place d'une colocation de 4 étudiants bénévoles de AFEV sur un QPV. Partenariat avec les bailleurs sociaux. Réalisation d'un projet de la part des colocataires.	R	Saint Jacques	Jeunes étudiants	6 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>Association NOGOZONE</b>	De l'autre côté du banc	Réactiver la possibilité de créer un commun récréatif autour du banc public à la Gauthière, pour développer une habitabilité récréative. Proposer une réappropriation de l'espace public en mettant l'accent sur l'urbanisme transitoire.	N	La Gauthière	Les habitants de la Gauthière	26 150 €	Nouvelle action	3 000 €	2 000 €
<b>CLCV 63</b>	Améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants	Proposer un accompagnement des habitants à l'évolution du NPRU. Favoriser la participation des habitants à la vie du quartier. Mettre en place des accompagnements individuels. Diverses actions de sensibilisation et d'information à destination des habitants.	R	Tous QPV	Tout public	80 300 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
<b>Échanges Générationnels des Citoyens des Vergnes</b>	Aménagement du rucher des Vergnes	Cet aménagement repose sur la mobilisation des habitants autour d'un projet collectif. C'est de végétaliser le rucher avec les habitants. Informer et sensibiliser les habitants à leur environnement, et promouvoir la biodiversité.	R	Quartiers Nord	Les habitants des Vergnes	5 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Les Compagnons Bâisseurs Auvergne</b>	Actions d'urbanisme transitoire pour la dynamisation des espaces urbains et l'animation de la vie sociale	Mettre en œuvre sur les quartiers Fontaine du Bac et Champratel des actions d'urbanisme transitoire. Ce projet sera travaillé et décidé avec les habitants. Les Compagnons Bâisseurs développeront une réflexion sur les usages et besoins non couverts.	R	Champratel - Fontaine du Bac	Habitants des quartiers de Champratel et Fontaine du Bac	81 664 €	3 000 €	17 000 €	5 000 €

# **Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et la CLCV 63 au titre du Contrat de Ville 2021**

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Entre

**La Ville de Clermont-Ferrand**, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 05 mars 2021, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **La CLCV 63** », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 32 rue Gabriel PERI, à Clermont-Ferrand représentée par Monsieur Michel Édouard INCABY, Président de l'association, SIRET n° 39246229700020, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

## **Préambule**

La CLCV 63 est une association qui défend exclusivement les intérêts spécifiques des consommateurs et des usagers. Elle intervient, aux niveaux national et local, sur tout ce qui concerne la défense des consommateurs, la représentation des locataires, l'éducation populaire, la défense de l'environnement, l'action éducative complémentaire de l'enseignement public et la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Considérant les objectifs du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : favoriser l'intégration et l'engagement citoyens de tous les habitants des quartiers, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité ainsi que renforcer et améliorer la cohérence et l'articulation des dispositifs et actions d'accompagnement, de promotion de la santé et d'accès aux soins.

Considérant les projets «Améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants» ainsi que l'action «Promotion de la santé, santé environnementale, accès aux droits et aux soins» déposés par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 32 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :



## **Article 1 - Objet de la convention**

La Ville de Clermont-Ferrand soutient la CLCV dans l'exercice de ses missions de :

- Améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants
- Promotion de la santé, santé environnementale, accès aux droits et aux soins

## **Article 2 - Objectifs des interventions de la CLCV**

*Améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants :*

Cette action vise à favoriser l'implication des habitants des quartiers prioritaires dans la gestion de leur cadre de vie, notamment concernant les problématiques de logement, par un accompagnement social et la mise en place de permanences spécifiques.

*Promotion de la santé, santé environnementale, accès aux droits et aux soins :*

La CLCV contribue à l'amélioration de l'état de santé des populations vulnérables des quartiers prioritaires en organisant des démarches d'information et d'éducation pour la santé adaptée, reposant sur trois principes « transversalité, proximité et partenariat ».

## **Article 3 - Engagement de la CLCV**

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur le public bénéficiaire et l'identification du réseau des partenaires,
- à fournir en cours d'année un bilan qualitatif et quantitatif des actions en cours,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2022,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

## **Article 4 - Participation financière et modalités de versement**

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 32 000 € au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville, et répartis comme suit :

- Améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale pour et avec les habitants: 12 000 €
- Promotion de la santé, santé environnementale, accès aux droits et aux soins: 20 000 €

La subvention sera versée au compte de l'association "CLCV 63» :

Code banque :18175, Code guichet : 00200, Numéro de compte : 08779639950 Clé RIB : 38, à la banque "Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin".

## **Article 5 - Justificatifs et contrôle**

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

## **Article 6 - Information du public**

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

## **Article 7 - Assurances**

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle

paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

#### **Article 8 - Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

#### **Article 9 - Durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2021.

#### **Article 10 - Résiliation**

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association CLCV 63 s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

#### **Article 11 - Litige**

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**Pour la CLCV 63,**

**Le Président,**

**Michel Edourd INCABY**

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand,**

**Le Maire,**

**Olivier BIANCHI**

## **Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'association Jeunesse et Horizons au titre du Contrat de Ville 2021**

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Entre

**La Ville de Clermont-Ferrand**, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 05 mars 2021, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **Association Jeunesse et Horizons** », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 4C rue du Pré-Juge, à Clermont-Ferrand représentée par Madame Valérie VEDRINE-DUPLE, Présidente de l'association, SIRET n° 41055431500037, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

### **Préambule**

L'association Jeunesse et Horizons a pour but de faire connaître et développer de nouveaux horizons aux enfants et aux jeunes des quartiers Nord de Clermont-Ferrand en leur permettant un accès à des activités de loisirs (socioculturelles et sportives) périscolaires et aux périodes de vacances scolaires, ainsi que des évasions ponctuelles de leur milieu (organisations de camps) et également les préparer à leur avenir en leur apprenant à connaître et comprendre les différentes cultures qui font la richesse de leurs quartiers.

Considérant les objectifs du Contrat de ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : maintenir et développer la présence de structures socio-éducatives de proximité et complémentaires aux offres municipales.

Considérant les projets « Activités de loisirs 7/17 ans : activités socio-éducatives et camps » et « Culture de proximité : arts plastiques et échecs » déposés par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 26 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 - Objet de la convention**

La Ville de Clermont-Ferrand soutient l'association Jeunesse et Horizons dans le cadre de ses activités socio-éducatives mises en œuvre sur le territoire Nord de Clermont-Ferrand.

## **Article 2 - Objectifs des actions de Jeunesse et Horizons**

L'association permet à des enfants et des jeunes d'avoir accès à des activités de loisirs éducatives, socioculturelles et sportives pour sortir de leur environnement quotidien. Elle met en œuvre également deux ateliers hebdomadaires à l'école Jean de la Fontaine et offre un accès à des espaces de création et de pratiques innovantes pour les enfants des quartiers Nord.

## **Article 3 - Engagement de Jeunesse et Horizons**

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur le public bénéficiaire,
- à fournir en cours d'année un bilan qualitatif et quantitatif des actions en cours,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2022,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

## **Article 4 - Participation financière et modalités de versement**

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 26 000 € au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville les actions « Activités de loisirs 7/15 ans : activités socio-éducatives et camps » soit 21 000 € et « Culture de proximité : arts plastiques et échecs » soit 5 000 €

La subvention sera versée au compte de l'association "Jeunesse et Horizons" :

Code banque :15589, Code guichet : 63602, Numéro de compte : 05323325644 Clé RIB : 86, à la banque "Crédit Mutuel Massif Central".

## **Article 5 - Justificatifs et contrôle**

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

## **Article 6 - Information du public**

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

## **Article 7 - Assurances**

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

### **Article 8 - Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

### **Article 9 - Durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2021.

### **Article 10 - Résiliation**

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association Jeunesse et Horizons s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

### **Article 11 - Litige**

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**Pour l'association Jeunesse et Horizons,**

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand,**

**La Présidente,**

**Le Maire,**

**Sandrine VEDRINE-DUPLE**

**Olivier BIANCHI**

# **Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Association Public Info au titre du Contrat de Ville 2021**

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Entre

**La Ville de Clermont-Ferrand**, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 05 mars 2021, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **Public Info** », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 2 rue Henri TOURRETTE, à Clermont-Ferrand représentée par Monsieur Patrick DUMAS, Président de l'association, SIRET n° 39273707800031, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

## **Préambule**

L'association « Public Info » a pour vocation d'offrir aux habitants des quartiers de La Gauthière et de Clermont Nord des services de proximité dans divers domaines comme démarches administratives, recherches d'emploi, accès à la formation, au logement,... etc.

Elle met à disposition des services publics et des habitants des locaux équipés et les moyens nécessaires pour effectuer leur permanence ou leurs démarches (bureaux, outils informatique, salle de réunion, salle de documentation). Un accueil est assuré tous les jours de 9h à 17h et plusieurs milliers de personnes bénéficient de ce service.

Considérant les objectifs du Contrat de ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité.

Considérant le projet « Pôle de services publics de proximité – Maison des services au Public de la Gauthière » déposé par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 24 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 - Objet de la convention**

La Ville de Clermont-Ferrand soutient Public Info dans l'exercice de ses missions de pôle de services publics sur le territoire de la Gauthière, et des quartiers Nord de la Ville.

## **Article 2 - Objectifs des actions de Public Info**

Ce pôle de services publics consiste à offrir des services de proximité et d'accompagnement aux démarches administratives en direction des habitants du quartier de la Gauthière et des quartiers Nord de la Ville.

## **Article 3 - Engagement de Public Info**

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur le public bénéficiaire,
- à fournir en cours d'année un bilan qualitatif et quantitatif des actions en cours,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2022,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

## **Article 4 - Participation financière et modalités de versement**

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 24 000 € au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville.

La subvention sera versée au compte de l'association "Public Info» :

Code banque :15589, Code guichet : 63602, Numéro de compte : 05344715340 Clé RIB : 87, à la banque "Crédit Mutuel ARKEA".

## **Article 5 - Justificatifs et contrôle**

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

## **Article 6 - Information du public**

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

## **Article 7 - Assurances**

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

## **Article 8 - Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

### **Article 9 - Durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2021.

### **Article 10 - Résiliation**

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association Public Info s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

### **Article 11 - Litige**

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en deux exemplaires.

A Clermont-Ferrand, le

**Pour Public Info,**

**Le Président,**

**Patrick DUMAS**

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand,**

**Le Maire,**

**Olivier BIANCHI**



# **Convention d'objectifs entre la Ville de Clermont-Ferrand et la Fédération du Secours Populaire Français du Département du Puy-de-Dôme au titre du Contrat de Ville 2021**

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Entre

**La Ville de Clermont-Ferrand**, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire, dûment habilité en vertu de la délibération du 05 mars 2021, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

« **La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme** », association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 10 rue de Bien Assis, à Clermont-Ferrand représentée par Madame Nicole ROUVET, Secrétaire Générale de l'association, SIRET n° 30967520500137, et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

## **Préambule**

La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme est implantée à Clermont-Ferrand depuis plusieurs décennies. Depuis cette période, elle a développé des actions visant à « pratiquer la solidarité » en apportant un soutien matériel, sanitaire, médical, moral et juridique aux personnes dans le besoin.

A ce titre, l'association organise un certain nombre d'actions et d'initiatives ayant pour objectif, non seulement de partager des moments forts autour des valeurs telles que la solidarité, la tolérance et le mieux vivre ensemble mais aussi de proposer aux bénéficiaires d'autres actions promouvant l'activité physique.

Considérant les objectifs du Contrat de ville de l'agglomération clermontoise et notamment les objectifs inscrits au pilier cohésion sociale parmi lesquels : favoriser l'intégration et l'engagement citoyens de tous les habitants des quartiers, dans le respect des valeurs républicaines et des principes de laïcité ainsi que renforcer et maintenir et développer la présence de structures et de personnel de proximité.

Considérant le projet « Accompagnement des habitants et des enfants des quartiers prioritaires » déposé par l'association dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Contrat de Ville de l'agglomération clermontoise.

Considérant la subvention de 30 000 € accordée au titre du Contrat de Ville nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 - Objet de la convention**

La Ville de Clermont-Ferrand soutient La Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme dans l'exercice de ses missions de la mise en œuvre d'une action d'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires.

## **Article 2 - Objectifs des interventions de la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme**

*Accompagnement des habitants et des enfants des quartiers prioritaires :*

Cette action a pour objectif de réduire les inégalités en permettant aux personnes en situation de précarité, notamment celles résidant dans les quartiers prioritaires, d'accéder à la culture, aux loisirs et aux vacances, aidant ainsi à lutter contre l'isolement et l'exclusion et favorisant l'ouverture à d'autres horizons, la mixité des publics (géographique, sociale, culturelle).

Elle se concrétise par l'accompagnement au départ en vacances en famille, par des séjours en colonie pour les enfants, par un séjour collectif d'une semaine pour les seniors isolés. Par ailleurs, des sorties culturelles sont mises en place pour les enfants et pour les familles, et des places de cinéma sont distribuées.

## **Article 3 - Engagement de la Fédération du Secours Populaire Français du département du Puy-de-Dôme**

L'association s'engage :

- à remettre une description de l'opération insistant sur les modalités de fonctionnement et de participation des habitants,
- à fournir en cours d'année un bilan qualitatif et quantitatif des actions en cours,
- à remettre un bilan qualitatif et quantitatif ainsi qu'un bilan 6 mois après la fin de l'action et au plus tard le 30 juin de l'année 2022,
- en cas de renouvellement de l'action, le bilan de l'année précédente devra être transmis avec le nouveau projet déposé.

## **Article 4 - Participation financière et modalités de versement**

Afin de soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à verser 30 000 € au titre de la programmation 2021 du Contrat de Ville.

La subvention Contrat de Ville sera versée au compte de l'association "Fédération du Secours Populaire Français » :

Code banque :18715, Code guichet : 00200, Numéro de compte : 08100673191 Clé RIB : 32, à la banque "Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin".

## **Article 5 - Justificatifs et contrôle**

L'ensemble des documents comptables (compte de résultat, bilan, budget) sera fourni par l'association à la Ville avant le 30 juin de l'année en cours.

## **Article 6 - Information du public**

Pour les actions retenues au titre de la présente convention, les documents de communication et les supports publicitaires devront faire état de la participation de la Ville de Clermont-Ferrand (par exemple au moyen de l'apposition de son logo).

## **Article 7 - Assurances**

L'association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondantes.

## **Article 8 - Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant, et deviendra effective après signature de celui-ci par les parties.

## **Article 9 - Durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties et jusqu'au 31 décembre 2021.

## **Article 10 - Résiliation**

La convention peut être dénoncée en cours d'année, soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. La dénonciation se fera six mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect des engagements pris ou si le bilan ne correspond pas au programme prévu, la convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par Monsieur le Maire d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était quantitativement et qualitativement inférieure aux prévisions présentées, l'association Secours Populaire Français 63 s'engage à alerter les services de la Ville afin de procéder à une analyse commune de la situation ; à défaut, la Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention.

## **Article 11 - Litige**

Tout litige relevant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**Pour la Fédération du Secours Populaire Français  
du département du Puy-de-Dôme,**

**La Secrétaire Générale,**

**Nicole ROUVET**

**Pour la Ville de Clermont-Ferrand,**

**Le Maire,**

**Olivier BIANCHI**